



<b>Intitulé de la mission</b>	<b>Accompagnement à la mise en place d'un « Service du Travail Saisonnier »</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'Agglomération Grand Narbonne 12 Bd Frédéric Mistral 11100 NARBONNE Tel : 04 68 96 18 66
<b>Référent</b>	Madame Béatrice ROMET
<b>Année de réalisation</b>	2012-2013
<b>Montant de la commande</b>	35.850 €uros HT
<b>Responsable ARGOS</b>	Guilhem RICOME
<b>Cabinet partenaire</b>	SISIFE



## Objectifs de la mission

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ont fait le choix d'aller vers la mise en place d'un « *Service du Travail Saisonnier* » mutualisé et hors les murs.

Ce projet s'inscrit dans un engagement commun des deux communautés d'agglomération formalisé dans un Projet Urbain Intégré (PUI) qui vise à mettre en œuvre des actions partenariales au service du développement économique et de l'emploi durable.

L'objectif est donc de mettre en place un service qui contribuera à sécuriser les parcours professionnels, à répondre aux besoins des entreprises en emplois et à générer in fine, des emplois durables et de qualité sur les deux zones d'emploi.

## Démarche proposée

La réussite de ce projet implique de mobiliser les acteurs « du local au général », de les solliciter aux moments-clés de la mission et de les mobiliser là où ils agissent dans un premier temps puis, progressivement, dans des dimensions collectives plus larges pour aboutir à la création d'un service véritablement mutualisé

Notre accompagnement s'est focalisé sur leur **participation active** à la définition du projet et des modalités de mises en œuvre afin d'aboutir à une feuille de route opérationnelle et partagée.

Par exemple, des ateliers partenariaux se sont réunis pour définir les actions à mettre en œuvre sur la base de propositions réalisées par nos soins. Ces ateliers sont à l'origine du plan d'actions retenu

## Résultats

**La saisonnalité des activités économiques et des emplois ne revêt pas une mais des réalités, multifformes et complexes.** Elles concernent les entreprises, les salariés et leurs familles.

Cette complexité ne peut donc trouver des réponses dans des solutions stéréotypées, mais appelle au contraire à des réponses adaptées et souples qui contribueront à apporter :

- ▶ des services aux entreprises et aux salariés sur des volets liés aux recrutements, à la formation, à la GPEC, à la pluriactivité,
- ▶ des services aux publics (les travailleurs saisonniers en l'occurrence) sur des volets liés au logement ou encore à la mobilité.

**S'appuyer sur la diversité des services et structures existants.**

Les solutions adaptées, voire innovantes, n'imposent pas nécessairement de créer des services *ex nihilo* mais plutôt de les articuler avec les services existants, de s'appuyer sur ces derniers et de les déployer de manière adaptée aux besoins saisonniers.

La mission d'accompagnement a abouti à la formalisation des principes d'intervention, la définition d'un plan d'action organisé selon 5 axes et la définition d'une feuille de route visant à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

